

## PIÈCES À FOURNIR

- Le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé
- Pour les allocataires CAF ou MSA : une **attestation de paiement** du mois en cours précisant le quotient familial **ET** mentionnant le nom de enfants
- Pour les non-allocataires : le dernier avis d'imposition et le livret de famille

## MODALITÉS DE DEMANDE ET D'UTILISATION

- **Faire la demande au CCAS entre le 1er juin et le 15 septembre 2026**

**Le bulletin d'inscription est à transmettre :**

\* au Centre Communal d'Action Sociale

(se trouvant à l'accueil de la mairie de Saint-Martin d'Uriage),

\* dans la boîte aux lettres de la mairie/CCAS,

\* par courrier : CCAS, 2 place de la Mairie – 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE

\* ou par mail à [ccas@mairie-smu.fr](mailto:ccas@mairie-smu.fr)

- **Retrait des coupons en mairie du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2026**

- Présenter le coupon lors de l'inscription de l'enfant à l'association participante, soit lors du forum des associations, soit sur les créneaux d'inscriptions des associations **au plus tard le 30 septembre 2026**



Renseignements : CCAS de Saint-Martin d'Uriage  
[ccas@mairie-smu.fr](mailto:ccas@mairie-smu.fr) | 04 76 59 07 03

saint-martin  
d'URIAGE  
Centre Communal d'Action Sociale

# LES COUPONS >> Édition SPORT & CULTURE 2026-2027

Aide financière à la pratique sportive et culturelle en direction des familles



Recevez **entre 40 et 80 €** de coupons sport et culture  
par enfant de **3 à 18 ans** pour les familles au quotient  
familial inférieur ou égal à 1 250 € !

CCAS de Saint-Martin d'Uriage  
[ccas@mairie-smu.fr](mailto:ccas@mairie-smu.fr) | 04 76 59 07 03

saint-martin  
d'URIAGE  
Centre Communal d'Action Sociale

# LES COUPONS >> Édition SPORT & CULTURE 2026-2027

Aide financière à la pratique sportive et culturelle en direction des familles



Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes saint-martinois d'accéder aux activités sportives et culturelles, un dispositif d'aide est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage pour financer tout ou une partie de la cotisation annuelle. **Il est destiné aux familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 3 à 18 ans inclus, sous conditions de ressources.**

Les demandes devront impérativement être déposées au CCAS **entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre 2026.**

## QU'EST-CE QUE LE COUPON "SPORT & CULTURE" ?

Le coupon « sport & culture » est une aide à la pratique sportive et culturelle, destinée aux familles habitant Saint-Martin d'Uriage.

Le coupon a une valeur de 40 € et permet de participer au règlement des adhésions, licences ou cours des associations saint-martinoises participantes. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent en bénéficier, l'aide peut aller jusqu'à 80 € par enfant, selon les ressources du foyer.

**Les coupons sont valables du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2026**, ne sont pas remboursables et le rendu de monnaie n'est pas possible.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les familles résidant à Saint-Martin d'Uriage dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA est inférieur ou égal à 1 250€.

**Le montant de l'aide s'élèvera à :**

- ➔ **80€** par enfant pour un quotient familial **inférieur ou égal à 800€**
- ➔ **40€** par enfant pour un quotient familial **compris entre 801 et 1 250€**



Nom et prénom du représentant légal : .....

.....

Adresse : .....

..... 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE

Email : ..... @ .....

Tél : .....

➔ **Enfants âgés de 3 à 18 ans au 01/09/2026**

NOM	Prénom	Date de naissance

**Rappel des pièces à fournir :**

- \* Attestation de paiement CAF / MSA avec quotient familial du mois en cours ET nom des enfants
- \* À défaut, la photocopie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 et du livret de famille

Certifié exact, à Saint-Martin d'Uriage le :

**Signature du demandeur :**



**Le bulletin d'inscription est à transmettre avant le 15 septembre 2026**

- \* au Centre Communal d'Action Sociale (se trouvant à l'accueil de la mairie de Saint-Martin d'Uriage),
- \* dans la boîte aux lettres de la mairie/CCAS,
- \* par courrier : CCAS, 2 place de la Mairie – 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
- \* ou par mail à [ccas@mairie-smu.fr](mailto:ccas@mairie-smu.fr)